



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le quinze avril deux mil vingt-six, à huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes s'est réuni dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Nombres de conseillers en exercices : 31
Nombre de conseillers présents : 24
Nombres de votants : 28

Date de convocation : le 9 avril 2026

La commission d'appel d'offres

Le Président rappelle les modalités d'élection à savoir :

- Les membres sont élus au sein du Conseil Communautaire au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité de reste, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- Il appartient à l'Assemblée délibérante d'élire 5 titulaires et 5 suppléants (non affectés)
- Les listes peuvent contenir moins de noms de titulaires et de suppléants qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Il est proposé au Conseil communautaire, conformément à l'article 1414-2 du CGCT de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour attribuer les titulaires des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :*« dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. »*,

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste déposée est la suivante :

Elle est composée de Mmes et MM, membres titulaires :

- M. Gilles DUFAIL
- M. Patrick COSSET
- Mme Johanna HORTH
- Mme Ruanny CANTAO DIAS
- M. Frédéric LLADERES

Mmes et MM, membres suppléants :

- M. Michel-Ange JEREMIE
- M. Naëll TORVIC
- M. Enrico BERTHIER
- M. Albert GOLITIN
- Mme Keila DE PAIVA

Déroulement du scrutin

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Il est procédé au vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

- M. Gilles DUFAIL
- M. Patrick COSSET
- Mme Johanna HORTH
- Mme Ruanny CANTAO DIAS
- M. Frédéric LLADERES

Nombre de votants : 28

Abstention : 01

Nombre de suffrages exprimés : 28

Siège à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir : 5,6

Nombre de voix obtenues par la liste : 27

2°) - Membres suppléants :

- M. Michel-Ange JEREMIE
- M. Naëll TORVIC
- M. Enrico BERTHIER
- M. Albert GOLITIN
- Mme Keila DE PAIVA

Nombre de votants : 28

Abstention : 01

Nombre de suffrages exprimés : 28

Siège à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir : 5,6

Nombre de voix obtenues par la liste : 27

3°) - Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Mmes, MM, membres titulaires

- M. Gilles DUFIL
- M. Patrick COSSET
- Mme Johanna HORTH
- Mme Ruanny CANTAO DIAS
- M. Frédéric LLADERES

Mmes et MM, membres suppléants :

- M. Michel-Ange JEREMIE
- M. Naëll TORVIC
- M. Enrico BERTHIER
- M. Albert GOLITIN
- Mme Keila DE PAIVA


Monsieur Gilles DUFIL est désigné président suppléant.

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 avril 2026, à 11 heures, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président.

Fait à Kourou, le 15 avril 2026

Le Président,



Michael RIMANE